



Ce qu'on nous a dit :

Mise en oeuvre du plan canadien en
2022

Juillet 2023

nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Déclaration de reconnaissance du territoire

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) reconnaît que, depuis notre création, nous avons travaillé au sein de plusieurs territoires autochtones. Nous sommes reconnaissants envers les collectivités autochtones et municipales qui ont travaillé avec nous au cours des 20 dernières années.

Nous reconnaissons également qu'actuellement, nous travaillons dans le nord-ouest de l'Ontario, au sein du territoire traditionnel de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake, avec la collectivité de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace.

Dans le sud de l'Ontario, nous travaillons au sein du territoire traditionnel de la Nation ojibwée de Saugeen (NOS), avec ses deux collectivités — les Chippewas de la Première Nation non cédée de Nawash et les Chippewas de la Première Nation de Saugeen — ainsi qu'avec la municipalité de South Bruce.

Nous reconnaissons en outre que, tant dans le nord-ouest que dans le sud, nous avons le privilège de travailler avec d'autres Premières Nations et organisations autochtones, avec des collectivités métisses et la Nation métisse de l'Ontario, de même qu'avec plusieurs collectivités municipales qui ont toutes manifesté leur intérêt à en apprendre davantage sur notre travail.

Dans le cadre de notre engagement envers la réconciliation, nous reconnaissons les injustices historiques et actuelles subies par beaucoup trop de collectivités autochtones. Nous nous engageons à faire tout ce que nous pouvons pour favoriser le bien-être des collectivités avec lesquelles nous travaillons.

À la fin de chaque année, la SGDN publie un rapport sur le contenu et la nature du dialogue que nous menons en permanence avec les collectivités et les personnes et organisations intéressées dans le cadre de notre mise en oeuvre du plan canadien. Ces rapports « Ce qu'on nous a dit » ont pour but de faire connaître plus largement ces conversations et d'inviter tous ceux et celles qui le souhaitent à se faire entendre et à aider à orienter la discussion.

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
RETOUR SUR L'ANNÉE 2022.....	7
LA SÛRETÉ, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT.....	12
EXPLORATION DES PARTENARIATS ET ÉTUDES COMMUNAUTAIRES	20
RÉCONCILIATION ET SAVOIR AUTOCHTONE.....	25
TRANSPORT	29
MÉDIAS SOCIAUX ET CONVERSATIONS EN LIGNE	34
MISE EN OEUVRE DE LA GESTION ADAPTATIVE PROGRESSIVE 2022 À 2026	35

Introduction

En 2022, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a écouté des milliers de Canadiens et de peuples autochtones dans le courant de notre mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan adopté par le Canada pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Nous avons eu des échanges en personne, virtuels et par correspondance, dans le cadre de centaines d'événements planifiés, mais aussi de rencontres impromptues. Nous nous sommes surtout entretenus avec les résidents des deux régions toujours en lice et des environs en prévision de la décision qui sera prise en 2024 concernant le choix d'un site optimal unique. Ce rapport constitue le plus récent d'une série de rapports annuels destinés à résumer ces conversations très variées et de plus en plus complexes.

La concertation est l'un des domaines d'intérêt les plus importants de la SGDN, et ce document résume et documente plusieurs des questions, des préoccupations et des sujets clés dont nous avons discuté avec les gens en 2022. À la fin de chaque chapitre, une liste de questions fréquemment posées est également présentée. Ces listes sont mises à jour chaque année afin d'inclure les interrogations nouvelles et émergentes.

Pour mieux répondre au public concernant certains sujets et concepts complexes, le personnel de la SGDN fait appel à différentes sources de connaissances et d'expertise. Nous utilisons des modèles 3D, des vidéos et des diagrammes pour expliquer divers aspects du plan canadien, et nos divers spécialistes peuvent faire référence à un grand nombre d'études et de rapports techniques, sociaux, environnementaux et de santé, et acheminer les questions plus détaillées aux collègues qui auront l'expertise nécessaire pour y répondre.

Plusieurs de ces ressources sont disponibles sur notre [site Web](#), qui contient également une [page FAQ](#) qui répond aux questions les plus fréquemment posées et fournit des liens vers d'autres documents, fichiers multimédias et sources.

Ce rapport sur ce qu'on nous a dit en 2022 aborde des sujets clés se rapportant aux thèmes suivants :

LA SÛRETÉ, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

Au cours des deux dernières décennies, nous avons constamment entendu dire que la sûreté devait être notre priorité dans tout ce que nous faisons. La dernière année a été marquée par deux étapes clés dans la compréhension par le public des risques ainsi que des méthodes techniques que la SGDN utilisera pour isoler les matières radioactives des gens et de l'environnement.

Après plus de 10 ans d'études géologiques et plusieurs années d'études intensives sur le terrain qui ont permis d'extraire approximativement huit kilomètres de carottes du substratum rocheux dans les deux régions candidates, c'est avec une grande satisfaction qu'en 2022 nous avons achevé les travaux de forages géotechniques nécessaires pour sélectionner un site.

Après avoir terminé cette importante phase de travaux de forage, nous avons pu atteindre un autre jalon majeur en 2022 avec la publication de deux rapports *Confiance dans la sûreté*, un pour chaque site candidat. Ces rapports résument les constats qui ont été faits jusqu'à maintenant et indiquent que les deux sites

conviendraient sur le plan technique à l'établissement d'un dépôt pour le combustible nucléaire irradié.

CONSENTEMENT, PARTENARIAT ET ÉTUDES COMMUNAUTAIRES

Tout au long de l'année 2022, lors d'activités organisées par les collectivités ou la SGDN, notre personnel a fourni des informations récentes sur le projet à de nombreux groupes et individus, mais a aussi discuté pour la première fois du projet avec de nombreuses personnes. Ces conversations approfondies ont permis d'explorer la possibilité d'établir un partenariat et d'examiner les avantages sociaux et économiques qu'apporterait la construction d'un dépôt géologique en profondeur pour le stockage du combustible nucléaire irradié canadien. Plusieurs de ces conversations ont eu lieu dans des cafés et des restaurants locaux, au cours de visites du Centre de découverte et de démonstration de la SGDN à Oakville et de sites de forage, à l'occasion de foires automnales et lorsque les gens se sont rendus dans le Bureau de South Bruce et le Centre *En savoir plus* d'Ignace.

La SGDN et les municipalités qui participent au processus de sélection d'un site ont continué d'apprendre à se connaître en concevant et en réalisant plus d'une trentaine d'études conçues pour aborder divers sujets importants pour les collectivités. Chaque étude, réalisée par des consultants indépendants, décrit les conditions de base actuelles, identifie les changements que pourrait apporter le projet et évalue les solutions qui pourraient être employées pour atténuer les impacts ou tirer parti des occasions qui se présenteront aux collectivités et à leur région. Les constats des études sur les collectivités sont pris en compte dans les discussions qui se tiennent actuellement sur les projets d'accords d'hébergement du dépôt.

Les études ont été publiées et communiquées aux comités de liaison communautaires. Les résumés de ces rapports et les présentations données au public sont disponibles [en ligne](#).

RÉCONCILIATION ET SAVOIR AUTOCHTONE

En 2022, la SGDN a recommencé à rencontrer en personne les collectivités autochtones et le Conseil des détenteurs du savoir autochtone, notre organe consultatif indépendant, pour discuter de plusieurs questions, telles que le projet de cadre de planification du transport et notre engagement à protéger l'eau. La protection de l'eau reste au cœur des travaux que mène la SGDN sur la sûreté et sur l'alignement entre la science occidentale et le savoir autochtone.

Les collectivités autochtones continuent de souligner l'importance de protéger et de préserver l'eau, l'air et la terre, un principe fondamental de leur histoire, de leurs droits, de leur culture et de leur mode de vie.

Dans le cadre de l'engagement pris par la SGDN de vivre en accord avec nos valeurs, nous continuons de favoriser le développement d'une culture de la réconciliation au sein de notre organisation par le biais d'activités, de formations et de commandites. Au cours de la dernière année, nous avons continué de fournir à nos employés et à nos sous-traitants, que ce soit en ligne ou en personne, des séances de formation et de sensibilisation culturelle sur la réconciliation. Nous avons également continué de travailler à l'atteinte de notre objectif d'aligner tous les aspects de notre travail sur le savoir autochtone.

Plus le projet avance, plus la concertation avec les Autochtones est importante. Le plan canadien est un plan inclusif. Les points de vue des Autochtones font non seulement partie intégrante de notre travail, mais ils le renforcent également.

PLANIFICATION DU TRANSPORT

Le cadre de planification du transport de la SGDN, publié en 2021, a été au centre de nos activités de concertation sur le transport en 2022. Nous avons eu des échanges avec plus de 2000 personnes sur le transport lors de plus de 50 réunions et congrès, où nous avons entendu parler de l'importance de planifier l'émergence des nouvelles technologies, de collaborer avec les gouvernements pour moderniser les infrastructures et de tenir compte de l'impact du transport sur les émissions de gaz à effet de serre.

Certaines personnes ont soulevé des préoccupations concernant la validité des épreuves d'homologation des colis de transport, les conséquences environnementales et sanitaires du transport du combustible nucléaire irradié ainsi que la préparation des premiers intervenants oeuvrant le long des corridors de transport.

Les questions du public et ce que nous pouvons faire pour y répondre au mieux continuent de nous motiver. Le cadre de planification du transport et le *Plan de transport préliminaire* peuvent tous deux être examinés et commentés sur le [site Web](#) de la SGDN.

MÉDIAS ET VOIX EN LIGNE

En 2022, nous avons continué de susciter régulièrement et activement des conversations sur les médias sociaux. Les résidents des deux régions hôtes potentielles ont généré la majeure partie de ces discussions, mais nous avons également continué de discuter avec les gens qui résident en dehors des régions à l'étude. Les sujets qui ont alimenté la majorité des conversations en ligne comprenaient la protection de l'eau, les avantages économiques potentiels du projet, les approches des collectivités en matière de consentement et le processus d'étude qui a mené, au bout de trois années de concertation, à l'adoption du plan canadien.

Les conversations dans les régions hôtes potentielles étaient généralement positives ou neutres (plus de 60 pour cent), à peu près comme ce fut le cas en 2021. Les groupes et les individus critiques à l'égard de la SGDN ou de son mandat ont également généré de nombreuses discussions au moyen de lettres aux rédactions de journaux locaux et de commentaires en ligne destinés à leurs abonnés. Les préoccupations et les questions exprimées dans ces forums locaux reflètent largement les thèmes abordés dans les conversations en personne et dans le présent rapport.

Retour sur l'année 2022

ÉTAPES IMPORTANTES À L'HORIZON

Depuis 2010, l'année du lancement du processus de sélection d'un site, la SGDN travaille avec les collectivités afin d'identifier un site optimal pour le stockage à long terme sûr du combustible nucléaire irradié canadien. Au cours de la dernière décennie, la SGDN a progressivement réduit à deux seulement le nombre de régions à l'étude, situées l'une et l'autre en Ontario — la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake-Ignace, dans le nord-ouest, et la région de la Nation ojibwée de Saugeen-South Bruce, dans le sud. La sélection du site est une étape cruciale, qui marquera le début d'une nouvelle série d'activités, notamment le processus de décision réglementaire.

Comme ce fut le cas pour la plupart des organisations, plusieurs mesures de confinement provinciales prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont eu des répercussions sur notre travail en 2020 et 2021. En 2022, lorsque nous avons examiné notre plan quinquennal de mise en oeuvre et considéré les répercussions de la pandémie, nous avons pris la décision de retarder la date de la sélection du site. Nous prévoyons maintenant que nous choisirons le site optimal d'ici l'automne 2024. Cet ajustement de calendrier ne devrait pas avoir d'incidence sur le déroulement global du plan canadien. Il est toujours prévu que la construction du dépôt s'amorce vers 2033 et que l'exploitation du dépôt commence au début des années 2040.

CONCERTATION SÉCURITAIRE ET VIRTUELLE

Tout au long de la pandémie, la SGDN a maintenu une approche fondée sur la sûreté. Suivant les conseils des autorités locales de santé publique, nous avons adapté nos méthodes de concertation en proposant des journées portes ouvertes virtuelles et des vidéos en ligne afin de protéger les gens contre la COVID-19.

Lorsque les restrictions de santé publique ont été levées, des parties prenantes ont indiqué à la SGDN qu'elles jugeaient utile de continuer d'offrir des occasions d'échanger virtuellement. Cette année, cette concertation virtuelle a permis aux gens d'examiner des documents et de donner leur avis sur les programmes de surveillance environnementale de référence par le biais d'un portail « portes ouvertes » virtuel.

Des présentations virtuelles similaires ont également été lancées pour échanger avec les responsables du secteur municipal lors de leurs assemblées annuelles, et pour communiquer les résultats des études sociales, économiques et de santé lancées par la SGDN et les municipalités de chaque région hôte potentielle. Toutes les informations tirées des études seront disponibles sur notre [site Web](#) et seront mises à jour au cours de l'année 2023.

RAPPORTS SUR LA CONFIANCE DANS LA SÛRETÉ

Notre engagement de protéger les gens et l'environnement est motivé par l'objectif de la sûreté. Notre personnel a commencé en 2010 à échanger avec le public sur le dossier de sûreté du projet et le système à barrières multiples. Ces barrières incluent la géosphère et font partie intégrante de la conception du dépôt géologique en profondeur. Cette année et les années précédentes, nous

avons reçu de nombreuses questions sur la géosphère et la sûreté de la roche des régions à l'étude.

En juin 2022, nous avons publié un rapport *Confiance dans la sûreté* pour chaque site potentiel. Selon ces rapports, les sites envisagés conviendraient sur le plan technique à l'établissement d'un dépôt. Ces rapports ont été publiés pour répondre à l'intérêt pour la sûreté manifesté par les collectivités, et leur contenu est le résultat de plusieurs années de recherche et de travaux sur le terrain. Les constats détaillés fournis dans les rapports démontrent pourquoi nous estimons que les régions où des collectivités envisagent d'accueillir le projet pourront répondre aux exigences rigoureuses de sûreté.

Ces rapports sur la sûreté indiquent que les emplacements sont situés dans des environnements stables, relativement exempts d'activité sismique, et qui comptent des formations rocheuses suffisamment profondes, larges et volumineuses pour isoler le dépôt. La confiance de la SGDN dans la sûreté de chaque site est fondée sur la robustesse du système à barrières multiples ainsi que sur la compréhension de plusieurs facteurs généraux, notamment les caractéristiques géologiques et la stabilité à long terme de la roche et du milieu environnant, de même que la capacité des sites de soutenir la construction, l'exploitation et la fermeture sûres du dépôt. Les rapports établissent aussi clairement que ni l'un ni l'autre des sites ne contient dans son sous-sol rocheux de ressources économiquement exploitables connues (minéraux, sel ou gaz, par exemple), ce qui réduit le risque d'intrusions humaines futures dans le dépôt.

Pour plus d'informations sur la publication des rapports *Confiance dans la sûreté* et sur la manière dont ils contribuent à la concertation publique menée en permanence sur le thème de la sûreté, consultez le chapitre suivant.

ESSAIS DE MISE EN PLACE

Dans le cadre de nos activités de concertation publique, les collectivités continuent de nous poser des questions sur la sûreté du projet et de manifester le souhait de comprendre comment le système à barrières multiples isolera le combustible nucléaire irradié des gens et de l'environnement.

Cette année, nous avons réalisé une démonstration à pleine échelle des barrières ouvragées qui permettront de confiner et d'isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié canadien dans un dépôt géologique en profondeur. Cette importante réalisation sur le plan de la sûreté et de l'ingénierie est l'aboutissement de plus de huit années de travail.

Le dépôt sera construit à plus de 500 mètres sous terre et sera entouré d'un bouclier rocheux naturel. Sa conception repose sur une série de cinq barrières ouvragées et naturelles qui assureront la sûreté de l'installation pendant plusieurs milliers d'années. Dans le cadre de cette démonstration, des équipes techniques ont construit au Centre de découverte et de démonstration de la SGDN à Oakville, en Ont., un modèle grandeur nature d'une salle de stockage souterrain du dépôt qui correspond aux dimensions exactes prévues et dont les murs intérieurs étaient revêtus de tuiles simulant la roche du dépôt. Pendant plusieurs jours, des machines lourdes hautement spécialisées ont déplacé dans la salle des conteneurs conçus pour le combustible nucléaire irradié et ont rempli les espaces restants de matériaux de protection qui garantiront que les conteneurs conserveront leur solidité et leur durabilité pendant plusieurs milliers d'années.

Au cours de ces opérations, des conteneurs durables de combustible irradié, dont les parois épaisses en acier au carbone sont recouvertes d'un revêtement de cuivre résistant à la corrosion, ont été enchâssés dans des couches protectrices appelées « boîtes tampons ». Composées d'argile bentonitique comprimée, ces boîtes procureront une protection supplémentaire contre la corrosion ou la dégradation. Une fois assemblés, le conteneur de combustible irradié et sa boîte tampon pèsent ensemble 8000 kilogrammes. Les conteneurs ont été soulevés un par un et placés avec précision dans la salle de stockage. Ensuite, tout l'espace restant a été rempli du sol jusqu'au plafond de bentonite granulaire en vrac.

Une fois la démonstration terminée, la salle a été méthodiquement démontée pour évaluer soigneusement la qualité et la performance du système de barrières ouvragées. Une analyse approfondie est en cours afin d'évaluer les résultats de la démonstration et de recueillir des informations qui permettront d'affiner la conception et la planification du dépôt géologique en profondeur.

Assister concrètement au déroulement de ces opérations aide grandement à répondre aux nombreuses questions que nous avons reçues du public sur le fonctionnement du système à barrières multiples et sur les moyens qui seront pris pour mettre le combustible irradié en place sous terre. Pour visionner un mini-documentaire sur la démonstration des barrières ouvragées, veuillez consulter notre [chaîne YouTube](#).

Un chariot élévateur modifié muni d'un accessoire de manutention spécialement adapté est utilisé pour déplacer les conteneurs conçus pour le combustible nucléaire irradié et leurs lourdes boîtes d'argile bentonitique. Il peut se déplacer de manière autonome ou être actionné manuellement à distance depuis l'extérieur de la salle de stockage, selon les besoins.



CENTRE D'EXPERTISE

La planification d'un éventuel Centre d'expertise dans la région choisie pour le site du dépôt fait depuis plusieurs années l'objet de discussions avec les collectivités dans le cadre de la concertation sur le projet. À mesure que le processus de sélection d'un site optimal progresse, l'intérêt du public augmente, notamment en ce qui concerne la conception du centre et l'utilisation qu'en feront la collectivité et la SGDN.

Le Centre d'expertise sera un lieu de science et d'innovation de classe mondiale ainsi que le siège de services sociaux enrichissants dont les objectifs auront été décidés par les résidents. La SGDN a entamé un dialogue à ce sujet en 2019 afin de recueillir l'avis du public sur l'apparence qu'il devrait avoir et sur le rôle qu'il devrait jouer dans la collectivité. En 2022, la SGDN a demandé aux municipalités comment elles envisageraient la conception du Centre d'expertise.

De nombreux membres des collectivités ont fait part de leurs commentaires lors de journées portes ouvertes organisées par la SGDN dans chaque région à l'étude et par le biais d'un sondage en ligne.

À terme, le Centre d'expertise représentera pour la région un investissement de plusieurs millions de dollars, ce qui en fera l'une des retombées les plus tangibles du projet et l'un des engagements les plus passionnants pris par la SGDN envers les collectivités qui accueilleront le dépôt géologique en profondeur. Les commentaires du public seront pris en compte dans les plans conceptuels les plus récents de l'installation, qui seront présentés aux collectivités dans le cadre du processus continu d'apprentissage et de dialogue mené par la SGDN avec les collectivités hôtes potentielles.

*Représentations d'artiste
d'un éventuel Centre
d'expertise.*



PROTECTION DE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS

Conformément aux principes directeurs de la municipalité de South Bruce visant à soutenir la prise de décision locale sur le projet, la SGDN a élaboré le programme de Protection de la valeur des propriétés (PVP) en consultation avec la collectivité. Ce programme répond aux commentaires de la collectivité demandant l'établissement d'un tel programme et rassurera les propriétaires fonciers quant à la valeur de leur propriété.

Le programme stipule que les propriétés situées dans un rayon de cinq kilomètres du site potentiel seront admissibles si le site de South Bruce est choisie comme site optimal pour le dépôt géologique en profondeur canadien. Un soutien supplémentaire sera offert au cours des deux premières années du programme PVP pour les propriétés immédiatement adjacentes aux propriétés appartenant à la SGDN ou ayant fait l'objet d'une convention d'option.

Des installations nucléaires sont depuis longtemps exploitées de manière sûre à proximité de terres agricoles et de collectivités. La SGDN est résolue à travailler avec la collectivité et a élaboré le programme PVP — avant même qu'un site ne soit sélectionné pour le projet — afin d'offrir aux propriétaires fonciers une tranquillité d'esprit concernant la valeur de leurs propriétés. Nous continuerons

de travailler en concertation avec les propriétaires fonciers à proximité du site potentiel afin de s'assurer que nous recueillons et prenons bien en compte leurs réflexions sur cette question et sur d'autres sujets liés au projet.

Pour obtenir des mises à jour et de plus amples informations sur le programme de PVP, veuillez consulter notre [site Web](#).

INTÉRÊT POUR LES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET ÉMERGENTES

En 2020, le gouvernement du Canada a lancé le Plan d'action canadien des petits réacteurs modulaires (PRM). Depuis, le développement de la technologie des PRM a fait croître l'intérêt pour les sources de production d'électricité carboneutres, et les projets potentiels de PRM suscitent des discussions et des questions à l'échelle nationale.

Bien que la SGDN ne soit ni un promoteur ni un exploitant d'un quelconque projet de PRM, elle participe à de nombreuses discussions sur les PRM et des sujets connexes, notamment les types de technologies utilisés pour la conception et la construction des PRM et les incidences que pourrait avoir l'exploitation commerciale des PRM sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Les questions les plus fréquemment posées à ce sujet sont les suivantes :

- Quels types de combustible nucléaire utilisera-t-on dans les PRM?
- Quelle sera la nature des déchets de combustible nucléaire générés par les PRM?
- Les PRM présenteront-ils un risque accru de défaillance?
- Les déchets produits par les PRM pourront-ils atteindre un seuil de criticité?
- Les PRM présenteront-ils des risques sur le plan de la sécurité?
- Les PRM sont-ils réalisables sur le plan technologique?
- Le projet de dépôt géologique en profondeur prévoit-il la possibilité d'accueillir les déchets issus de PRM?

En réponse à ces questions et à d'autres, la SGDN a produit un document d'information intitulé *Petits réacteurs modulaires : la gestion du combustible irradié*, qui est disponible sur notre site Web. Ce document décrit la responsabilité qui a été confiée à la SGDN d'assurer la gestion à long terme de tout le combustible nucléaire irradié canadien, y compris du combustible généré par l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes comme les PRM. Nous nous tiendrons également au courant des avancées technologiques qui se feront afin d'anticiper toute modification des cycles du combustible et des types de déchets que nous pourrions être amenés à gérer à l'avenir. Ces informations sur les nouvelles technologies sont communiquées au public à l'aide du *Rapport de suivi sur les cycles de combustible avancés et les technologies de remplacement pour la gestion des déchets*.

La sûreté, l'eau et l'environnement

En 2022, la SGDN a célébré ses 20 premières années d'existence en tant qu'organisation engagée en faveur de la sûreté. La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (2002) a créé la SGDN et lui a confié le mandat d'étudier et de recommander une approche de gestion à long terme qui soit exhaustive, intégrée et économiquement judicieuse. Des considérations éthiques, sociales et économiques devaient explicitement être prises en compte, et au cours des deux décennies de concertation que nous avons dirigées, y compris avec plusieurs collectivités autochtones au Canada, nous avons toujours entendu dire que la sûreté était la première des priorités et des préoccupations pour les gens.

La sûreté peut avoir différentes significations selon la personne à qui l'on s'adresse, mais au fil des conversations que nous avons eues, nous avons compris que dans le contexte du plan canadien, assurer la sûreté signifie que nous devons situer, construire et exploiter une installation tout en préservant l'intégrité de nos milieux naturels, en particulier les étendues d'eau et les éléments précieux de nos écosystèmes.

Par conséquent, nos activités de concertation visent à renforcer la confiance du public dans la sûreté de la Gestion adaptative progressive (GAP), qui est à la fois une méthode technique (un dépôt géologique en profondeur) et un système de gestion (un stockage et une surveillance à long terme qui s'adaptent à l'évolution de la science et de la société). La dernière année a été marquée par deux étapes clés dans la compréhension par le public des risques ainsi que des méthodes techniques que la SGDN utilisera pour isoler les matières radioactives des gens et de l'environnement.

ACTIVITÉS GÉOSCIENTIFIQUES SUR LE TERRAIN

Après plus de 10 ans d'études géologiques et plusieurs années d'études intensives sur le terrain qui ont permis d'extraire approximativement huit kilomètres de carottes du substratum rocheux dans les deux régions candidates, c'est avec une grande satisfaction que nous avons achevé en 2022 cette phase des forages géotechniques sur les deux sites potentiels. La réalisation du dernier forage sur le site potentiel de la région de la Nation ojibwée de Saugeen (NOS)-South Bruce a fait suite aux travaux menés dans la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake (NOWL)-Ignace, qui se sont terminés en 2021. L'achèvement de cette phase de travaux sur le terrain constitue un jalon important dans l'avancement des études destinées à évaluer l'aptitude des sites à accueillir un dépôt géologique en profondeur où pourra être confiné et isolé en toute sûreté le combustible nucléaire irradié canadien. Des observateurs des collectivités autochtones des régions à l'étude étaient présents pendant les travaux.

Les travaux de forage et d'analyse de trous de sonde sont abordés depuis des années dans le cadre du programme de concertation de la SGDN. De plus, le public a eu l'occasion de participer à des visites de sites de forage et de prendre concrètement connaissance d'une partie de l'expertise et de la technologie qui sous-tend le projet. L'année dernière, des visites programmées dans la région de la NOS-South Bruce ont permis à des membres de la collectivité de se rendre sur place et de poser des questions aux géoscientifiques et aux spécialistes de la SGDN. Assister de près à ces travaux a suscité chez ces visiteurs des questions sur toute une série de sujets. Par exemple, des gens voulaient en apprendre davantage sur les qualités de la roche, ou savoir comment elle se compare à la roche de l'autre région à l'étude et si un type de roche était plus sûr

qu'un autre. Ils ont posé des questions sur certains aspects techniques des travaux, par exemple sur les embouts de forage utilisés, sur la façon dont l'eau est gérée pour garantir la sûreté de l'environnement et du projet, ainsi que sur l'apparence que pourraient avoir le dépôt et les installations de surface.

RAPPORTS SUR LA CONFIANCE DANS LA SÛRETÉ

Après avoir terminé ses travaux de forage, la SGDN a pu atteindre un autre jalon en 2022 avec sa publication de deux rapports *Confiance dans la sûreté*, un pour chaque site candidat. Ces rapports résument les constats qui ont été faits jusqu'à maintenant et indiquent que les deux sites conviendraient sur le plan technique à l'établissement d'un dépôt. Les constats fournissent une réponse aux préoccupations relatives à la sûreté du projet que la SGDN a entendues dans le cadre du dialogue collaboratif mené sur la sûreté dans les régions hôtes potentielles.

Les travaux techniques entrepris et à venir incluent d'autres études sur le terrain, des activités de développement conceptuel et des analyses de sûreté pour confirmer et compléter les résultats obtenus jusqu'à maintenant. L'objectif de la publication de ces premiers rapports était de soutenir le débat public sur la sélection du site.

Sur le site de South Bruce, dans la région de la NOS-South Bruce, la formation rocheuse optimale se trouve à une profondeur d'environ 650 mètres. Cette formation possède la profondeur, la largeur et le volume nécessaires pour isoler le dépôt des perturbations et changements en surface qui pourraient être causés par l'activité humaine ou des événements naturels. De plus, aucun élément géologique actif (p. ex., une faille), et aucune quantité d'eau souterraine appréciable n'y ont été relevés en dessous d'une profondeur de 325 mètres.

Le risque d'intrusion humaine future par inadvertance est également faible. En dehors des dépôts de sable et de gravier, aucune ressource minérale, d'hydrocarbures ou de sel économiquement exploitable n'a été identifiée sur le site de South Bruce, et les données préliminaires fournies par les deux premiers forages sur ce site ne permettent pas de conclure à la présence de concentrations économiquement intéressantes de l'un ou l'autre de ces éléments sur le site. Cela réduit d'autant plus le risque d'intrusion humaine accidentelle dans le dépôt.

Le site se prêterait à une caractérisation géologique et sa composition minérale permettrait la construction du dépôt. Il a été établi avec un bon degré de confiance que l'infrastructure régionale serait suffisante pour soutenir la construction, l'exploitation et la fermeture du dépôt et que le combustible irradié pourrait être transporté de manière sûre vers le site de South Bruce.

La performance de l'installation doit répondre aux critères réglementaires en matière de sûreté et de protection de l'environnement. D'après les résultats des évaluations réalisées jusqu'ici, la SGDN est convaincue qu'un dépôt géologique en profondeur pourrait être construit sur le site de South Bruce et qu'il permettrait d'assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.

Une conclusion similaire a été publiée dans le rapport sur la confiance dans la sûreté produit pour le site de Revell dans la région de la NOWL-Ignace, situé dans le Bouclier canadien, à approximativement 43 kilomètres au nord-ouest du canton d'Ignace et à 21 kilomètres au sud-est de la NOWL.

Ce site se trouve dans le batholite de Revell, une unité rocheuse formée il y a approximativement 2,7 milliards d'années, et possède la profondeur, la largeur et

le volume nécessaires pour isoler un dépôt. Il est situé dans un environnement stable et relativement exempt d'activité sismique du Bouclier canadien, à distance des limites des plaques tectoniques. Rien n'indique ou ne permet de prévoir que des ressources minérales se trouveraient dans le batholite de Revell, une masse rocheuse relativement homogène, dont 95 pour cent des carottes prélevées lors des forages sont du type tonalite ou granodiorite à biotite.

Compte tenu de ces informations, on peut conclure que le dépôt pourrait être construit en toute sûreté sur ce site. Le site de Revell se trouve à moins de 10 kilomètres d'une autoroute et d'une voie ferrée et le combustible irradié pourrait y être transporté de façon sûre en utilisant les colis de transport homologués déjà disponibles pour le combustible CANDU irradié.

Des travaux de caractérisation plus poussés des sites seront nécessaires et sont prévus quel que soit le site choisi.

Les deux rapports sur la confiance dans la sûreté s'inscrivent dans un processus plus large d'évaluation des sites. Les travaux techniques en cours et à venir comprendront d'autres études des sites, l'élaboration de la conception du dépôt et des analyses de sûreté pour confirmer et compléter les résultats obtenus jusqu'à maintenant. Lorsqu'un site aura été choisi pour le dépôt, ces travaux seront présentés aux autorités de réglementation fédérales canadiennes en vue d'une évaluation d'impact, puis dans le cadre d'une série de demandes de permis. Il faudra des années avant que ce processus s'achève et que l'autorisation de construire soit accordée. Après la construction et l'exploitation du dépôt, une surveillance continue sera exercée pour s'assurer que le site est et demeure propice.

L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'eau est une préoccupation fréquemment soulevée lors des discussions que nous avons sur la sûreté avec le public, en particulier dans les régions hôtes potentielles. En 2022, la SGDN a terminé la première phase d'un programme d'échantillonnage de puits artésiens conçu conjointement avec des membres de la collectivité de South Bruce. Ce processus participatif unique fournit aux résidents l'assurance que leur eau sera rigoureusement protégée et aide les propriétaires fonciers et la SGDN à mieux comprendre les ressources en eau et la qualité de l'eau autour du site potentiel du dépôt géologique en profondeur.

En plus du programme d'échantillonnage des puits, la SGDN mène également depuis l'été 2021 des études sur la qualité des eaux de surface et sur l'hydrologie. Les données recueillies par ces études seront communiquées à la collectivité et seront examinées par des experts indépendants. Ces programmes seront ensuite revus et adaptés en fonction des constats scientifiques qui auront été établis et des commentaires de la collectivité.

Ces travaux environnementaux élaborés en collaboration éclaireront les décisions futures concernant l'emplacement et la construction d'un dépôt géologique en profondeur.

Des échantillons d'eau ont été recueillis dans des puits sur 10 propriétés situées près du site proposé pour le dépôt géologique en profondeur et ont été analysés par un laboratoire tiers afin d'établir les conditions de référence dans les puits privés.



La SGDN comprend l'importance de l'eau et la nécessité de la protéger pour les générations à venir. Pour en savoir plus sur la façon dont nous protégeons ensemble l'eau et sur les intendants de l'eau de la SGDN, visitez notre [site Web](#).

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES : La sûreté, l'eau et l'environnement

- » Pendant combien de temps ces matières radioactives demeureront-elles dangereuses?
- » Comment pouvez-vous savoir que le dépôt demeurera sûr pendant des millions d'années?
- » Qu'est-ce qu'un dépôt géologique en profondeur? Comment le dépôt isolera-t-il le combustible nucléaire irradié des gens et de l'environnement?
- » Comment la sûreté du projet sera-t-elle déterminée?
- » Comment l'environnement naturel sera-t-il protégé? Qu'est-ce que le système à barrières multiples?
- » Comment la SGDN peut-elle démontrer techniquement la sûreté du projet?
- » Quelles quantités de rayonnements cette installation émettra-t-elle par année?
- » Quels effets ces rayonnements auront-ils sur les eaux souterraines et les voies navigables environnantes comme les rivières, les lacs et les Grands Lacs?
- » Comment les générations futures dans un millier d'années, qui n'auront peut-être pas la technologie que nous avons aujourd'hui, seront-elles informées du danger qu'il y a de perturber le dépôt?
- » Quelles seraient les conséquences pour le stockage du combustible irradié si aucun site n'était choisi?
- » Les conteneurs et les colis de combustible irradié deviennent-ils radioactifs?
- » Le conducteur d'un véhicule transportant un colis de combustible nucléaire irradié sera-t-il en sûreté? Quelle dose de rayonnements recevra-t-il?
- » Comment l'environnement, qui inclut en particulier l'eau, sera-t-il protégé pendant les études techniques et les forages géotechniques?

- » Comment l'environnement sera-t-il protégé pendant la construction et l'exploitation du dépôt?
- » L'amoncellement de roche produira-t-il de l'acide?
- » Le transfert du combustible irradié depuis le camion de transport posera-t-il un risque de contamination?
- » L'eau souterraine pourrait-elle être exposée à des rayonnements?
- » Quelle sera la distance entre les puits souterrains?
- » Le site comptera-t-il des installations d'épurement de l'eau et de traitement des eaux usées?
- » Comment allez-vous gérer les rejets radioactifs accidentels?
- » Quels niveaux de protection seront offerts aux travailleurs et à l'environnement?
- » Que fera la SGDN des grappes de combustible irradié endommagées?
- » La bentonite est-elle fabriquée ou extraite?
- » Le conteneur de combustible irradié pourrait-il fuir?
- » Quelles mesures de sûreté seront prises aux installations de surface? Comment ces installations utiliseront-elles l'eau et traiteront-elles les déchets, et quelles mesures y seront prises pour gérer de manière sûre les sources radioactives?
- » À quoi ressemble la roche ici dans la région? Convient-elle à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur?
- » On déplace déjà actuellement du combustible nucléaire irradié sur les sites des centrales nucléaires et des installations d'entreposage provisoire. Mènera-t-on, dans le cadre de la GAP, des activités qui poseraient un risque plus élevé que celles qui sont déjà menées sur les sites des centrales nucléaires?
- » Évaluez-vous les avantages et les inconvénients de l'ouverture des colis, de leur mise dans les conteneurs de transport, puis de leur emballage pour s'intégrer au système de barrières?
- » Comment allez-vous gérer l'écoulement des eaux sur le site?
- » Quel impact environnemental aura l'amoncellement de roche qui sera créé pendant la construction du dépôt géologique en profondeur?
- » Comment les salles de stockage dans le dépôt géologique en profondeur seront-elles remplies? Utilisera-t-on des robots?
- » Quelle limite de rayonnements est fixée pour un travailleur du nucléaire au Canada?
- » Installera-t-on un système de surveillance souterrain?
- » Au cours d'une future période glaciaire, le dépôt pourra-t-il supporter le poids d'un glacier?
- » La SGDN prend-elle en considération les éventuels événements perturbateurs comme les incendies forestiers, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes?
- » La SGDN prend-elle en considération les séismes qui pourraient survenir?

- » Comment les rejets accidentels dans les cours d'eau locaux affecteraient-ils les produits agricoles locaux?
- » Combien de trous de sonde ont été forés?
- » Que se passerait-il si des fissures apparaissaient dans la roche?
- » Y a-t-il de l'eau dans la roche?
- » Comment peut-on dater l'eau trouvée dans la roche?
- » Avez-vous trouvé des minéraux?
- » Combien coûte le forage d'un trou de sonde?
- » Quelles informations les tests effectués sur la roche visent-ils à recueillir?
- » Les tremblements de terre posent-ils problème?
- » Le ruissellement de l'eau provenant de l'amoncellement de roche sera-t-il dangereux?
- » Quelles différences y a-t-il entre la roche d'Ignace et celle de South Bruce?
- » Quel est l'âge de la roche?

LA SÛRETÉ D'UN POINT DE VUE SOCIAL

Bien que le dépôt géologique en profondeur constitue un important projet d'infrastructure environnementale pour le Canada, la protection des gens est tout aussi essentielle pour nous. Mettre en oeuvre le projet de façon à ce que les gens se sentent en sûreté est un élément clé de cet engagement. L'histoire nous apprend que démontrer qu'un tel projet est sûr d'un point de vue technique est nécessaire, mais ne suffit pas; le projet doit également être considéré comme sûr par la société (c'est-à-dire aux yeux des citoyens).

Définir et traiter la sûreté d'un point de vue technique et social est une composante essentielle de la réussite de ce projet. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la SGDN continuera de réaliser les évaluations de sûreté nécessaires pour démontrer que chaque site respecte ou surpasse toutes les exigences réglementaires. La confiance des collectivités et des personnes peut être renforcée non seulement par l'apport d'informations techniques, mais aussi par l'amélioration continue de la compréhension que se fait la SGDN de ce que la sûreté signifie pour les gens.

Nous acquérons cette compréhension en étant à l'écoute des préoccupations relatives à la sûreté des gens. Il est essentiel que la SGDN continue de travailler en étroite collaboration avec toutes les collectivités concernées afin d'identifier et de bien traiter les enjeux de sûreté qui comptent pour les gens. Ces enjeux peuvent comprendre, entre autres, des préoccupations telles que la protection culturelle et la protection économique, la confiance que tous les scénarios d'accidents et de défaillances ont été traités, et la protection de l'eau et des paysages qui nous sont chers. Nous notons que la définition donnée à la sûreté peut être très différente pour les collectivités autochtones par rapport aux collectivités non autochtones, de même que d'une collectivité à l'autre.

Pour s'assurer de bien gérer la sûreté du point de vue social, la SGDN sollicite régulièrement les commentaires individuels sur notre travail dans le cadre de nos activités de concertation sur le terrain et par le biais des médias sociaux et de sondages publics. Nous demeurons à l'écoute des collectivités, des résidents, des dirigeants locaux et des personnes qui ont différentes opinions sur notre travail. Les membres du groupe d'évaluation de la sûreté des sites de la SGDN

sont régulièrement présents dans nos bureaux locaux pour communiquer en personne et de manière informelle les résultats des évaluations. Ces interactions nous aident à prendre directement connaissance des questions, des préoccupations et, parfois, des méprises des collectivités.

Voici une liste des efforts continus que nous menons pour nous assurer que le projet prend bien en compte la sûreté d'un point de vue social :

- Utiliser les commentaires que nous recevons pour comprendre les préoccupations qui sont importantes pour les Canadiens et les peuples autochtones, ajuster notre travail pour répondre au besoin aux préoccupations exprimées et mettre en évidence ces préoccupations dans nos rapports publics;
- Participer activement et volontairement à des débats publics présentant différents points de vue sur le projet;
- Utiliser les thèmes communs dégagés des commentaires que nous recevons pour guider la conception du dépôt et répondre à ces commentaires dans nos rapports, comme nous l'avons fait sur des sujets comme la protection de l'eau;
- Fournir des ressources aux collectivités participant au processus de sélection d'un site afin qu'elles puissent élaborer leurs propres processus pour déterminer si elles sont prêtes à accueillir le projet;
- Affirmer auprès des collectivités autochtones notre engagement selon lequel aucun site ne sera choisi sans leur consentement;
- Adopter une approche collaborative pour élaborer des accords de partenariat et d'hébergement du projet;
- Élargir la portée de nos activités de concertation aux collectivités régionales et voisines, donc au-delà des collectivités hôtes potentielles;
- Faire participer les collectivités à l'élaboration d'études communautaires et aux discussions sur ces études, en tenant compte d'une série de facteurs socioéconomiques, afin d'explorer la possibilité de créer des partenariats et de mettre en oeuvre le projet d'une façon qui favorisera le bien-être des résidents de la région (consultez le chapitre suivant);
- Faire participer les collectivités à des programmes de surveillance de l'environnement;
- Envisager dans nos évaluations de la sûreté des modes de vie réalistes, en nous demandant par exemple comment et où vivent les résidents de la région;
- Mettre de façon ponctuelle des experts en évaluation de la sûreté à la disposition du public dans les régions hôtes potentielles.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES : La sûreté d'un point de vue social

- » Le projet aura-t-il une influence sur l'innocuité des produits agricoles de la région?
- » Les terres au-dessus du dépôt pourront-elles servir à des fins agricoles?
- » Que fait la SGDN pour prévenir les dommages sociaux dans la collectivité?
- » La collectivité dépendra-t-elle de la SGDN?
- » Comment la SGDN se prépare-t-elle à tous les changements qui interviendront dans la région hôte potentielle et dans la région?

CE QU'ON NOUS A DIT : Mise en oeuvre du plan canadien en 2022

- » Comment pouvons-nous préparer les gens de la collectivité et de la région à participer au projet et à acquérir les compétences et les capacités voulues pour contribuer à sa mise en oeuvre?
- » Quelles ressources sont offertes actuellement aux collectivités pour les aider à comprendre le projet localement et avec les collectivités voisines?

Exploration des partenariats et études communautaires

À mesure que le processus de sélection d'un site avance, on constate qu'il y a un intérêt croissant pour des discussions détaillées sur ce que serait le projet s'il était mis en oeuvre dans une des régions à l'étude et sur la façon dont il s'harmoniserait avec la vision que les membres de la collectivité se font du développement de leur région. Au cours des dialogues et des échanges qui ont lieu avec les spécialistes, les ingénieurs et les scientifiques de la SGDN, des informations factuelles sont mises à la disposition des résidents des régions à l'étude et des environs afin de les aider à mieux comprendre et connaître le projet. Pour plus de détails sur les types d'activités de concertation que nous avons organisés de 2020 à 2022, veuillez consulter notre plus récent [rapport triennal](#).

EXPLORATION DES PARTENARIATS

Deux régions participent toujours au processus de sélection d'un site. Dans le nord-ouest de l'Ontario, la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le Canton d'Ignace devront tous deux démontrer de manière convaincante qu'ils consentent à ce que le projet aille de l'avant. De même, dans le sud de l'Ontario, la Nation ojibwée de Saugeen et la Municipalité de South Bruce devront démontrer de manière convaincante leur consentement avant que le projet soit mis en oeuvre dans cette région.

La SGDN a élaboré une feuille de route sur le partenariat pour illustrer comment la SGDN entend procéder pour mettre en oeuvre le processus de sélection d'un site. Grâce à elle, la SGDN et les municipalités pourront apprendre à se connaître mutuellement en imaginant à quoi ressemblerait le projet au cas où la collectivité consentait à l'héberger, ainsi qu'en collaborant à la conception et à la réalisation de 34 études pour approfondir un éventail de sujets importants pour les collectivités.

Dès nos premières activités de concertation dans les régions hôtes potentielles, nous avons constaté que les gens souhaitent vivement comprendre le processus de sélection d'un site et y participer. En développant une compréhension du projet et des investissements qui pourraient être faits dans la région hôte potentielle, les collectivités se sont penchées sur des questions complexes, telles que la façon dont la collectivité assurerait une croissance saine, notamment sur les plans de l'accès au logement, des soins de santé et des services tels que la garde d'enfants, en considérant en particulier l'afflux de travailleurs que causerait le projet et les investissements dans les infrastructures qu'il nécessiterait. Les membres de la collectivité peuvent avoir des points de vue divergents sur le projet et sur ses effets potentiels, et nous nous efforçons de maintenir un climat de discussion et d'apprentissage qui est respectueux envers tous, quel que soit l'avis de la personne à l'égard du projet. Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet aussi dynamique que celui de la Gestion adaptative progressive, il y aura toujours du nouveau à apprendre et à prendre en considération, et le dialogue avec les résidents est donc susceptible d'évoluer et de se développer pendant de nombreuses années.

À travers ces conversations, nous cherchons à écouter et à connaître les priorités locales tout en donnant aux gens accès aux spécialistes, ingénieurs et scientifiques de la SGDN afin de leur fournir des informations et de répondre à leurs questions. Les réunions régulières des comités de liaison communautaires

(CLC) demeurent un forum important pour le partage d'informations au niveau municipal. Ouvertes au public, ces réunions permettent aux membres de la collectivité de se renseigner sur les travaux en cours et à venir et de poser des questions sur le projet.

Tout au long de l'année 2022, des membres du personnel présents lors d'activités organisées par les collectivités et par la SGDN ont fourni des informations à jour sur le projet à un grand nombre de groupes et de personnes et ont engagé pour la première fois la discussion avec plusieurs personnes au sujet du projet. Ces conversations approfondies ont permis d'explorer la possibilité d'établir un partenariat et d'examiner les avantages sociaux et économiques qu'apporterait la construction d'un dépôt géologique en profondeur pour le stockage du combustible nucléaire irradié canadien. Plusieurs de ces conversations ont eu lieu en échangeant dans des cafés et des restaurants locaux, au cours de visites du Centre de découverte et de démonstration de la SGDN à Oakville et de sites de forage, à l'occasion de foires automnales, et lorsque les gens se sont rendus dans le Bureau de South Bruce et le Centre *En savoir plus* d'Ignace.

SUIVRE UNE FEUILLE DE ROUTE COLLABORATIVE

En 2022, South Bruce a signé un protocole d'entente (PE) avec la SGDN. Ignace l'avait fait en 2021. Ces ententes sont un élément essentiel du processus de sélection d'un site. S'appuyant sur les commentaires fournis par les collectivités pour établir les valeurs, les principes et la vision du projet, les PE contribuent à l'élaboration des « partenariats alignés » qui figurent dans la feuille de route pour le partenariat (voir le diagramme ci-dessous). Ces PE serviront de bases aux futurs projets d'accords sur l'hébergement du dépôt qui sont en cours de négociation dans chaque région hôte potentielle.

À South Bruce, la municipalité a établi 36 principes directeurs qui reflètent les priorités et les attentes de la collectivité. Le PE est un accord non contraignant qui détaille comment la SGDN respectera les 36 principes directeurs de South Bruce. Il n'aborde pas la question du consentement de la collectivité. Le PE tient compte d'un certain nombre de domaines soulevés par la collectivité, notamment la sûreté et les priorités environnementales et socioéconomiques. Les grandes lignes des engagements pris par la SGDN peuvent être lues sur notre [site Web](#).

Feuille de route vers des partenariats (2017-24) :

La feuille de route guide nos discussions sur l'établissement de partenariats avec les collectivités. Les étapes successives sont présentées de bas en haut dans le tableau.



ÉTUDES SOCIOÉCONOMIQUES

L'engagement de la SGDN de favoriser le bien-être des collectivités sera tenu en partie par les accords d'hébergement du dépôt, mais la compréhension par la collectivité de ces avantages potentiels est favorisée par la participation au processus et par l'acquisition de connaissances. En collaboration avec nos partenaires municipaux, nous avons mené 36 études socioculturelles et socioéconomiques qui ont permis d'explorer un éventail de sujets liés au bien-être de la collectivité et qui ont répondu aux préoccupations, aux questions et aux aspirations énoncées dans la vision du projet établie par la région d'Ignace et dans les 36 principes directeurs de South Bruce.

Ces études, appelées « études communautaires », ont été lancées en 2021 par la Municipalité de South Bruce et le Canton d'Ignace. Elles portent sur les avantages et les impacts économiques et sociaux que pourrait avoir la construction d'un dépôt géologique en profondeur pour le stockage du combustible nucléaire irradié canadien. Chaque rapport a été préparé à partir d'un ensemble de sources, notamment les entretiens avec les principales parties prenantes de la région hôte potentielle et des environs, les données accessibles au public et les rapports publiés. Les détenteurs du savoir qui ont contribué à leur préparation travaillaient dans divers domaines, notamment le développement économique, les services d'urgence, la santé et les services sociaux, l'aménagement du territoire et le logement, les services municipaux et la formation.

En 2022, des rapports ont été réalisés à South Bruce et à Ignace. Les constats des études ont été présentés dans les deux collectivités, et les résidents ont pu poser des questions aux experts et à la SGDN à leur sujet. Au cours de l'année, les rapports ont été présentés dans le cadre d'une série de webinaires organisés par le Canton d'Ignace et la SGDN, et lors des réunions du comité de liaison communautaire de South Bruce. Ces réunions ont été diffusées en direct et étaient ouvertes à tous. Les CLC des deux municipalités ont publié en ligne des informations liées aux études communautaires, notamment les rapports finaux,

des présentations et des informations complémentaires (voir les liens ci-dessous).

Chaque étude décrit les conditions de base actuelles, identifie les changements que le projet pourrait apporter et évalue les solutions qui pourraient être employées pour atténuer les impacts du projet ou tirer parti des opportunités qui se présenteront aux collectivités. Les constats des études communautaires sont actuellement pris en compte dans les discussions sur les projets d'accords d'hébergement du dépôt.

Les études communautaires couvrent un certain nombre de sujets, dont certains sont propres à chaque région candidate. Les sujets abordés incluent :

- L'estimation de la croissance de l'emploi et de la main-d'oeuvre;
- Les opportunités pour les entreprises, tant au niveau local que régional;
- Les effets potentiellement positifs de la croissance démographique sur l'offre de services à la collectivité;
- Un éventail d'études sur les infrastructures.

Les rapports achevés sont disponibles sur le site Web de la SGDN, aux adresses suivantes :

[Études communautaires d'Ignace](#)

[Études communautaires de South Bruce](#)

De plus, les rapports finaux, les présentations, les questions posées lors des présentations publiques et d'autres informations sont également disponibles sur les sites Web des municipalités :

Site Web de la Municipalité de South Bruce — [Rapports et présentations et questions-réponses](#).

Site Web du comité de liaison communautaire du Canton d'Ignace — [Rapports, présentations et questions-réponses](#)

Ayant entendu que les résidents souhaitaient obtenir diverses informations avec différents degrés de détail et de disponibilité, la SGDN a collaboré avec les municipalités pour mettre en place des portails « portes ouvertes » virtuels qui donnent accès à des résumés d'études, des présentations publiques et des formulaires de commentaires, le tout sur un site Web auquel les résidents peuvent avoir accès au moment où ils le souhaitent. Les rapports finaux détaillés sont également disponibles sur les deux portails « portes ouvertes » virtuels accessibles [en ligne](#).

Ces études sont le fruit d'une collaboration avec les collectivités et les détenteurs du savoir, et nous les remercions tous pour leurs contributions.

[QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES : Exploration des partenariats et études communautaires \(2017-24\)](#)

[Études communautaires](#)

- » Qui participe aux études?
- » Comment les études seront-elles utilisées dans le processus décisionnel?

- » Les collectivités régionales auront-elles la possibilité d'examiner les études? Les résidents de la région ont-ils leur mot à dire dans le processus de sélection d'un site?
- » Qui a rédigé les rapports?
- » Quel est le rôle de la municipalité dans le processus de sélection d'un site?
- » Que se passera-t-il si la collectivité refuse le projet?
- » Y aura-t-il un référendum?
- » Comment les régions hôtes potentielles en sont-elles venues à participer au processus?
- » De quels avantages au juste profiterait la collectivité?
- » Comment la SGDN abordera-t-elle les industries existantes au sujet du développement de la collectivité?

Partenariat

- » Comment le consentement est-il défini?
- » Comment le consentement et l'appui seront-ils évalués? Y aura-t-il un référendum? La décision sera-t-elle prise par le conseil?
- » Quel rôle notre collectivité joue-t-elle dans le processus de sélection d'un site? Qu'attendez-vous de nous?
- » Qu'est-ce que le comité de liaison communautaire et quand se réunit-il? Puis-je assister à ses réunions?
- » Le calendrier sera-t-il modifié en raison de la pandémie?
- » Quelles retombées le projet aura-t-il à l'échelle locale et/ou régionale? Le projet générera-t-il des emplois et des travaux d'infrastructure localement?
- » Comment puis-je participer au processus de décision de ma collectivité? Y a-t-il un comité local?
- » Avez-vous déjà parlé à [mon voisin] du projet? Je pense qu'il voudrait être mis au courant.
- » Qu'est-ce qui adviendra si les circonstances locales changent? Pourrions-nous nous retirer du processus?
- » Quelle superficie de terres sera requise pour construire le dépôt et les installations connexes? Ma collectivité est-elle suffisamment vaste pour accueillir le dépôt?
- » Le projet entraînera-t-il des changements de zonage/d'utilisation des terres autour du site?
- » Envisagez-vous d'utiliser des terres publiques pour le dépôt?
- » Comment la SGDN fera-t-elle en sorte que la collectivité et les gens de la région profiteront des retombées du projet?
- » Comment pouvons-nous commencer à planifier les emplois et le développement économique à plus long terme?
- » Quelles opportunités d'affaires et d'emploi sont associées à la sélection d'un site?

- » Comment les jeunes participeront-ils? Comment pouvons-nous retenir les jeunes dans nos collectivités?
- » Quelles ressources d'apprentissage sont disponibles pour les étudiants et les jeunes?
- » Quand commencerons-nous à constater de l'activité économique et la création d'emplois dans la région?
- » Quels types de formation seront offerts dans un avenir rapproché pour réunir les ressources humaines requises pour la réalisation du projet?
- » La roche qui sera extraite du dépôt générera-t-elle des opportunités économiques?
- » Qui participera aux discussions sur le partenariat? Les municipalités locales? Les collectivités autochtones?
- » Qui doit appuyer le projet dans notre région pour qu'il aille de l'avant?
- » Comment puis-je aider à établir ce partenariat?
- » Avec qui la SGDN cherche-t-elle à s'associer?
- » Quelles ressources sont disponibles pour se renseigner sur l'établissement d'un partenariat et qu'est-ce qu'un tel partenariat supposerait pour notre collectivité?
- » Sera-t-il suffisant que quelques personnes de la région s'opposent au projet pour qu'il ne puisse y être mis en oeuvre?
- » Comment pouvons-nous aider à ce que d'autres personnes participent?

Réconciliation et savoir autochtone

En 2022, la SGDN a pu reprendre ses activités de concertation en personne après près de deux ans de réunions virtuelles avec les collectivités et le Conseil des détenteurs du savoir autochtone (anciennement appelé le Conseil des aînés et des jeunes).

Le Conseil des détenteurs du savoir autochtone (ci-après dénommé le Conseil) a poursuivi sur sa lancée en faisant progresser des éléments clés du travail de la SGDN. Des réunions en personne et virtuelles ont été organisées pour discuter des questions susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en oeuvre du plan canadien, y compris, mais sans s'y limiter :

- Le projet de cadre de planification du transport, afin de démontrer comment les commentaires fournis en 2021 avaient été pris en compte pour aligner le projet sur le savoir autochtone;
- Les exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en matière d'évaluation d'impact et une réflexion sur un cadre d'évaluation des incidences qui serait mené par des Autochtones;
- Notre engagement à protéger l'eau ensemble, qui est un exemple d'une valeur partagée des Autochtones et des scientifiques occidentaux.

L'eau est au coeur de nos activités et sa protection est un engagement que la SGDN partage avec les Premières Nations, les Métis et les Canadiens. Les travaux de la SGDN sur l'eau continuent de prendre des directions nouvelles et passionnantes afin d'ouvrir un espace où le savoir autochtone et la science occidentale pourront se rejoindre sur des stratégies de protection de l'eau. Nous

avons lancé des vidéos sur l'intendance de l'eau qui soulignent les liens que nous avons avec l'eau et mettent en vedette des voix du Conseil, des membres des communautés autochtones, des partenaires et des employés de la SGDN.

La *Politique sur la réconciliation* de la SGDN (2019) décrit le but de notre travail et fournit une base solide de reconnaissance et de respect qui ancre notre engagement public en faveur de la réconciliation. Selon la définition qu'en donne la Commission de vérité et réconciliation, la réconciliation est un processus continu qui vise à établir et à maintenir des relations respectueuses. Dans cette politique, nous décrivons comment nous nous appuyerons sur notre engagement actuel de travailler en partenariat avec les collectivités des Premières Nations, métisses et municipales pour élaborer et mettre en oeuvre, en collaboration avec les collectivités, une approche de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien.

Dans le cadre de cette démarche fondamentale, la SGDN fournit une formation de sensibilisation à la culture autochtone à l'ensemble de son personnel et de ses sous-traitants. Cette formation aide les participants à mieux comprendre l'histoire complexe des peuples des Premières Nations et métis du Canada et le rapport qu'elle peut avoir avec le projet. Elle explore les thèmes suivants : les visions autochtones du monde, les traités, l'historique de la *Loi sur les Indiens*, les pensionnats autochtones ainsi que la vérité et la réconciliation.

En 2022, nous avons élaboré et testé un Programme de formation et de sensibilisation sur les Métis dans le but de mieux faire connaître et comprendre l'histoire et la culture des Métis. Ce programme de formation a été conçu en collaboration avec des membres du Conseil et des partenaires externes. Il a été dispensé à la fois virtuellement et en personne et a créé de nombreuses occasions pour les employés de la SGDN d'interagir les uns avec les autres dans le cadre de discussions en petits groupes, mais aussi d'interagir avec les membres métis du Conseil, qui ont prononcé des commentaires initiaux et soutenu l'animation des discussions.

En 2022, nous avons continué de créer un espace favorable pour que les employés de la SGDN, ses partenaires de l'industrie et les détenteurs de droits autochtones puissent donner leur avis sur la façon dont nous pourrions continuer d'améliorer la portée et la mise en oeuvre de notre *Politique sur la réconciliation*. En 2020, nous avons travaillé en collaboration avec Reciprocal Consulting pour développer une base de référence en matière de réconciliation et créer un cadre pour évaluer l'efficacité des efforts de notre organisation dans ce domaine.

En 2022, nous avons publié notre premier rapport annuel sur la réconciliation, qui mettait en évidence ce qui a bien fonctionné ainsi que les mesures qui pourraient être prises pour progresser davantage sur la voie de la réconciliation, par exemple :

- Élargir les connaissances sur la façon dont les enseignements liés à la réconciliation pourraient être appliqués sur les lieux de travail de la SGDN;
- Favoriser la collaboration entre les différents services afin d'uniformiser davantage l'ensemble des processus de réconciliation mis en oeuvre à la SGDN;
- Envisager des moyens par lesquels la planification stratégique pourrait intégrer le travail de réconciliation, comme la création d'un espace pour le savoir autochtone et l'ouverture à l'évolution des systèmes;
- Veiller à ce que la *Politique sur la réconciliation* soit au coeur de toutes les activités de concertation avec les collectivités;

- Travailler en vue d'accélérer le cheminement vers la réconciliation et la participation au travail de réconciliation au sein de l'ensemble de la SGDN.

En 2022, nous avons étendu notre programme de formation sur la réconciliation aux collectivités autochtones et aux municipalités des régions à l'étude, ainsi qu'à nos partenaires industriels et universitaires, organisant au total six séances à l'externe et plus de 25 séances à l'interne. La formation a été offerte à la fois en personne et virtuellement, et les participants ont estimé qu'elle leur avait donné la confiance nécessaire pour aborder de manière plus respectueuse les peuples et les communautés autochtones. Nous continuons de recevoir des demandes de municipalités et d'autres acteurs de l'industrie qui souhaitent obtenir des conseils pour progresser dans leur démarche de réconciliation avec leurs collègues et leurs voisins.

Les collectivités autochtones continuent de souligner l'importance de protéger et de préserver l'eau, l'air et la terre, un principe fondamental de leur histoire, de leurs droits, de leur culture et de leur mode de vie. Avec la reprise des travaux d'évaluation technique des sites en 2022, les collectivités candidates en ont appris davantage sur les aspects techniques du plan canadien se rapportant à la sûreté.

L'équipe de concertation avec les Autochtones a continué d'offrir des occasions de poser des questions importantes dans le cadre du dialogue sur des éléments clés du travail de la SGDN. Ces éléments comprennent notamment :

- Identifier les priorités communes en matière de sûreté;
- Comprendre de manière détaillée ce que supposerait le consentement de la collectivité;
- Co-crédier des processus environnementaux qui reflètent les valeurs, les droits et les intérêts des collectivités autochtones potentiellement touchées;
- Comprendre le processus entrepris pour élaborer un cadre de planification du transport;
- Amorcer un dialogue sur le processus d'évaluation d'impact.

Enfin, en réponse à une demande, la SGDN a accordé un financement de plus de 34 000 dollars à plusieurs collectivités des Premières Nations et métisses. Ce financement a permis de répondre à plusieurs besoins et de soutenir plusieurs initiatives :

- Plusieurs demandes de paniers de Noël;
- Une demande de collecte de nourriture;
- Une marche pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- Un projet d'Habitat pour l'humanité;
- Un grand événement culturel à l'occasion de la Journée de la vérité et de la réconciliation;
- Un projet de confection de jupes;
- Un projet de collecte de jouets;
- Un important tournoi de pêche sur glace;
- Un festin automnal, un autre événement culturel.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES : Relations et réconciliation avec les Autochtones

- » Comment la SGDN tiendra-t-elle compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans sa gestion des matières dangereuses sur les territoires ancestraux autochtones?
- » Comment pouvons-nous protéger notre eau en acquérant une meilleure compréhension du cycle de l'eau/du parcours de l'eau?
- » Dans quelle mesure prenons-nous en compte la présence d'éléments culturels dans la sélection des sites potentiels de forage?
- » Comment pouvons-nous en apprendre davantage sur les cultures autochtones?
- » Pouvez-vous nous donner des exemples de la façon dont la SGDN aligne le projet sur le savoir autochtone?
- » Comment les collectivités autochtones participent-elles aux activités de forage géotechnique?
- » Comment les collectivités des Premières Nations et métisses indiqueront-elles qu'elles sont des « hôtes consentants »? Qu'est-ce que cela signifie?
- » Comment les revendications territoriales sont-elles prises en compte dans la discussion? Les collectivités des Premières Nations et métisses qui ont des revendications territoriales dans la région doivent-elles toutes accepter d'être des « hôtes consentants », même si ces revendications territoriales n'ont pas encore été réglées?
- » Comment détermine-t-on qui participe ou non au projet?
- » À quel moment et comment les regroupements provinciaux/fédéraux des Premières Nations et métis interviendront-ils? Pourraient-ils annuler les décisions des collectivités des Premières Nations et métisses locales? Doivent-ils aussi être des « hôtes consentants »?
- » Est-ce que mon groupe ou ma collectivité peut participer aux ateliers de sensibilisation à la culture autochtone?
- » Que fait la SGDN pour favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones?
- » Comment les collectivités non autochtones peuvent-elles participer aux efforts de réconciliation?
- » Le projet aura-t-il une influence sur notre sûreté, notre accès aux ressources naturelles telles que l'eau, notre capacité de jouir de la nature, ou notre capacité de récolter ou de pratiquer des cérémonies sur les terres traditionnelles?
- » À quoi ressembleront les activités de concertation en 2023 et en 2024?
- » À quelles autres informations les collectivités autochtones ont-elles accès pour prendre une décision éclairée?
- » Comment les collectivités définissent-elles la « sûreté »?

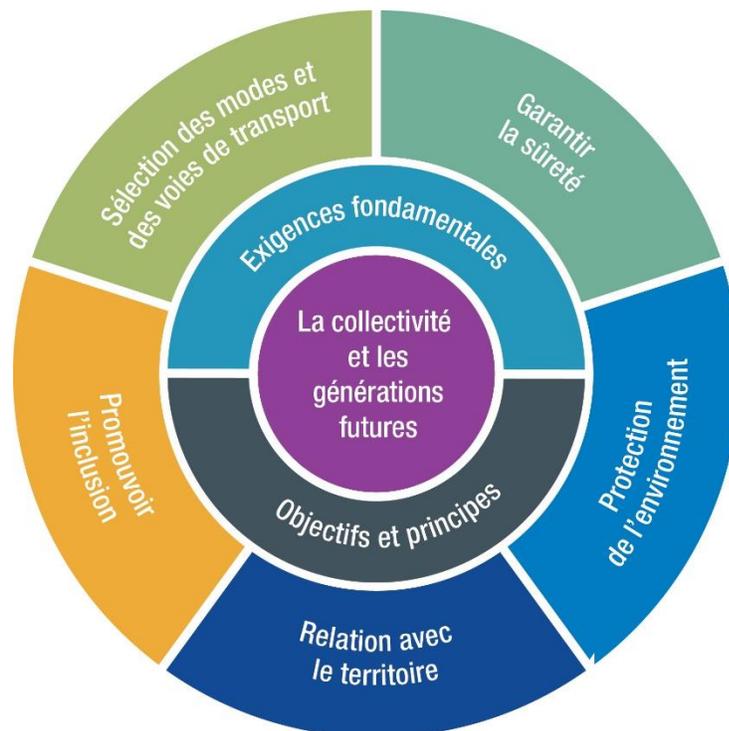
Transport

CADRE DE PLANIFICATION DU TRANSPORT ET PLAN PRÉLIMINAIRE

En décembre 2021, la SGDN a publié son cadre de planification du transport et son *Plan de transport préliminaire*, qui ont servi de références dans le cadre de la concertation sur le transport menée en 2022. Ces documents ont été élaborés à partir d'un large bassin de connaissances communes dégagées des conversations et dialogues que la SGDN a tenus pendant plusieurs années avec les Canadiens et les peuples autochtones. Le cadre de planification énonce un socle commun de principes, d'objectifs et de considérations se rapportant au processus, tandis que le plan préliminaire commence à répondre aux questions qui sont fréquemment posées sur la sûreté et la logistique du transport.

Les principales étapes de l'élaboration de ces documents ont été les suivantes :

- 2010-2015 : Comprendre par le dialogue les questions et les préoccupations des gens en matière de transport
- 2015 : Publication de la brochure *Le transport sûr et sécuritaire du combustible nucléaire irradié canadien*
- 2020 : Publication d'un projet de cadre de planification du transport aux fins de commentaires publics
- 2021 : Publication du cadre révisé et du *Plan de transport préliminaire*



Ces deux documents sont des documents vivants qui continueront d'évoluer et d'intégrer les priorités sociales à mesure que la SGDN avancera dans la planification du transport dans les années 2040.

En 2022, nous avons consulté plus de 2000 personnes au cours de plus de 50 réunions et congrès. Le nouveau cadre de planification et le plan préliminaire ont permis à la SGDN d'engager avec les membres du public et les collectivités autochtones des discussions plus approfondies sur plusieurs sujets, notamment :

- L'envergure du programme de transport (p. ex., le nombre de grappes de combustible à transporter à partir de chaque lieu d'entreposage provisoire et la durée du programme);
- Les deux systèmes de transport envisagés par la SGDN (entièrement routier ou routier/ferroviaire) et la façon dont ils seraient utilisés pour chacune des deux régions hôtes potentielles;
- Les multiples niveaux de sûreté qui seront appliqués au programme de transport (p. ex., les exigences relatives aux colis de transport, les contrôles opérationnels, les mesures d'intervention d'urgence et de sécurité, et l'assurance du système de gestion et de la conformité);
- Les travaux techniques prévus au cours des prochaines années pour planifier plus en détail le transport;
- La façon dont la SGDN prévoit de poursuivre la planification du transport de manière inclusive, en tenant compte des commentaires des Canadiens et des collectivités autochtones et en s'alignant sur le savoir et les visions autochtones du monde.

Quelques thèmes peuvent être dégagés des questions et des commentaires qui ont été fréquemment entendus au cours de ces conversations :

- Préparer l'avenir (p. ex., comment les nouvelles technologies de transport et de sécurité seront-elles prises en compte?)
- Sûreté et sécurité (p. ex., quelles mesures la SGDN prendra-t-elle au juste pour protéger les personnes?)
- Infrastructures (p. ex., la SGDN collaborera-t-elle avec le gouvernement pour doubler les voies sur les parties des routes qui ont un taux d'accident élevé?)
- Environnement (p. ex., quelles quantités de gaz à effet de serre le programme de transport devrait-il émettre?)

Bien que les conversations plus approfondies sur les mesures de sûreté, la logistique et la planification inclusive aient rassuré de nombreux participants, certains d'entre eux ont continué de manifester du scepticisme et d'exprimer des préoccupations. Il est important de reconnaître ces voix critiques dans notre rapport « Ce qu'on nous a dit », car elles soulèvent des questions ou des inquiétudes importantes auxquelles nous devons répondre et qui peuvent avoir été tenues par des membres du public moins engagés.

Voici certaines préoccupations qui continuent d'être exprimées :

- La validité des épreuves subies par les colis et la question de savoir si ces épreuves simulent effectivement des conditions d'accidents qui sont représentatives du contexte canadien;
- Les conséquences d'un accident sur l'environnement et la santé humaine;
- Les rejets de rayonnements dans des conditions de transport normales (sans accident);
- La préparation des premiers intervenants oeuvrant le long des corridors de transport.

La SGDN est résolue à répondre à toutes ces préoccupations au cours des 20 prochaines années et à faire participer les Canadiens et les peuples autochtones à la planification du transport.

LA SÛRETÉ D'UN POINT DE VUE SOCIAL

Au cours de ses nombreuses années de concertation, la SGDN a entendu et répondu à de nombreuses questions sur le transport du combustible nucléaire irradié. Le *Plan de transport préliminaire* est un bon exemple de la manière dont nous commençons aborder certains sujets plus techniques soulevés par les membres du public en utilisant les questions réelles que nous avons reçues.

Une autre initiative que nous avons prise récemment consiste à transformer activement les questions les plus fréquemment posées en programmes de travail. Cela nous permet d'orienter notre planification en tenant compte des questions et des préoccupations des Canadiens et des peuples autochtones, et c'est un des moyens que nous prenons pour continuer de rendre inclusive notre planification.

Voici des programmes de travail qui ont été éclairés par les questions et commentaires du public :

- Une analyse préliminaire des itinéraires possibles, qui tient compte des facteurs soulevés par le public, comme le décrit le cadre de planification du transport;
- Un cadre de la sécurité pour aider à éclairer la réflexion de la SGDN sur la planification de la sécurité, et en particulier sur le recours à des véhicules d'escorte, un sujet qui intéresse considérablement le public;
- Les évaluations des risques d'accident et des mesures d'atténuation de ces risques, qui examinent les risques associés aux différents types d'accidents (p. ex., routiers, ferroviaires, conventionnels, de marchandises dangereuses), les résultats de ces accidents et les facteurs de causalité (en cours);
- Un examen de la confiance suscitée par les colis de transport, qui s'appuie sur le contexte canadien et des exemples de l'étranger pour démontrer la résistance des colis de transport aux conditions d'accident (en cours);
- Un cadre d'intervention d'urgence pour aider à éclairer la réflexion de la SGDN et répondre aux questions des gens sur la planification des interventions d'urgence (en cours).

Les résultats de ces travaux seront présentés dans les futures itérations du plan préliminaire, tandis que les changements dans les priorités seront documentés dans le cadre de planification.

Les questions du public et les divers moyens que nous pouvons prendre pour y répondre continuent de nous motiver. Le cadre de planification du transport et le *Plan de transport préliminaire* sont tous deux disponibles sur le [site Web](#) de la SGDN.

La SGDN travaille avec les Canadiens et les Autochtones à l'élaboration d'un cadre socialement acceptable de planification du transport du combustible nucléaire irradié.



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES : Le transport

- » Quels itinéraires de transport utiliserez-vous pour acheminer le combustible nucléaire irradié depuis les installations provisoires d'entreposage jusqu'au site du dépôt?
- » Ces matières peuvent-elles être transportées de manière sûre? Qu'advierait-il si un accident se produisait en chemin?
- » Comment les épreuves requises par la CCSN pour tester le colis de transport prouvent-elles que le colis peut résister à un accident grave?
- » À quoi pourraient ressembler les protocoles de planification et de formation en matière d'intervention d'urgence? Ma collectivité devra-t-elle se doter d'un plan d'évacuation?
- » Comment les premiers intervenants seront-ils protégés dans l'éventualité improbable d'un accident?
- » Quels modes de transport pouvez-vous utiliser pour acheminer le combustible nucléaire irradié? Le camion ou le train? Envisagez-vous le transport par bateau? Quel mode est le plus sûr?
- » Quelle serait la fréquence des expéditions et cette fréquence changera-t-elle en fonction de la saison?
- » Devrez-vous construire ou améliorer l'infrastructure de transport pour acheminer le combustible nucléaire irradié? Le cas échéant, qui en assumera les frais?
- » Vos conducteurs transporteront-ils le combustible nucléaire irradié même dans des conditions hivernales difficiles?
- » Assurerez-vous une surveillance des colis pendant le transport?
- » Les colis de transport de combustible nucléaire irradié émettront-ils des rayonnements pendant le transport jusqu'au site du dépôt?
- » Que ferez-vous pour garantir la sûreté de la communauté mennonite sur les routes bordant le site de South Bruce?
- » La SGDN respectera-t-elle la compétence des peuples autochtones en matière de transport?

- » Comment le transport d'uranium hautement enrichi par d'autres organisations se compare-t-il au transport du combustible CANDU que prévoit effectuer la SGDN?
- » Dans sa sélection d'un site qui pourrait accueillir le dépôt, la SGDN prend-elle en considération la proximité du site aux lignes de chemin de fer et aux routes?
- » Quand commencerez-vous à prendre en considération les itinéraires de transport locaux? Prévoit-on construire des routes ou des tronçons de chemin de fer réservés au transport du combustible irradié?
- » Les conteneurs d'entreposage à sec pourront-ils être utilisés pour le transport? Le combustible nucléaire irradié sera-t-il transporté dans les mêmes conteneurs que ceux utilisés dans le dépôt?
- » Qu'advierait-il si une personne non autorisée se mettait en tête d'ouvrir un colis de transport de combustible irradié (CTCI)? Le colis pourrait-il être ouvert?
- » Qu'advierait-il si un CTCI tombait dans un plan d'eau? Par exemple, comment pourrait-il être récupéré dans un lac?
- » À quelle vitesse présume-t-on que les camions transportant des CTCI circuleront?

Médias sociaux et conversations en ligne

La SGDN a continué de susciter régulièrement et activement des conversations sur les médias sociaux en 2022. Les résidents des collectivités des régions d'Ignace et de South Bruce ont généré la majorité de ces conversations. Nous avons poursuivi notre concertation avec les utilisateurs de médias sociaux intéressés qui résident en dehors des régions à l'étude concernant le processus de sélection d'un site pour le plan de gestion du combustible nucléaire irradié canadien, y compris l'étude qui avait été menée pendant trois ans. Facebook et Twitter ont été les réseaux de médias sociaux les plus utilisés par ce public. Des initiatives, événements et activités locaux ont suscité de l'intérêt et des discussions en ligne. Des résidents des deux régions à l'étude ont par exemple partagé des nouvelles locales ou leur opinion sur le projet avec leurs abonnés.

Les sujets suivants ont alimenté ces conversations en ligne :

- Les initiatives de protection des eaux dans les deux régions hôtes potentielles;
- Les retombées économiques potentielles du projet;
- Les approches des collectivités en matière de consentement, en particulier au cours d'une année d'élections municipales;
- Comment le plan canadien a été choisi, y compris en ce qui a trait à l'étude menée pendant trois ans et à son processus.

Localement, approximativement 60 pour cent des commentaires étaient favorables ou neutres, contre 75 pour cent en 2021. Voici quelques commentaires, à titre indicatif :

- « À qui avez-vous demandé? »
- « C'était génial de pouvoir y emmener les enfants! Ils ont demandé à l'un des bénévoles de leur apprendre à faire des crêpes. Je dirais que les garçons ont beaucoup apprécié. »
- « Essayez donc pour voir! »
- « Pas de déchets nucléaires nulle part! »

Comme par les années précédentes, nous avons assuré un suivi des groupes de discussion qui sont actifs en ligne en dehors des canaux propres à la SGDN et qui sont généralement associés à des régions hôtes potentielles en particulier. Certains groupes critiquent le travail ou la présence de la SGDN au sein de leur collectivité, tandis que d'autres y sont favorables.

Nous continuons de suivre les discussions publiques de tous genres pour relever les sujets et les thèmes qui y sont abordés et pour prendre connaissance des préoccupations et des questions qui sont abordées par les gens des régions hôtes potentielles. Jusqu'ici, les préoccupations exprimées sur ces forums locaux correspondent aux grands thèmes abordés dans ce rapport et au processus d'apprentissage que nous observons lors de nos conversations en personne avec les gens des régions hôtes potentielles.

Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2022 à 2026

CE QU'ON NOUS A DIT

En mars 2022, la SGDN a publié *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2022 à 2026*, qui constituait la mise à jour de la version précédente de ce plan quinquennal révisé annuellement. En publiant également sous forme numérique notre sondage sur le plan de mise en oeuvre, nous avons aidé le public à examiner et à commenter le plan canadien, conformément à notre engagement de transparence. Nous avons reçu des commentaires de centaines de personnes des deux régions toujours à l'étude, ainsi que de Canadiens et d'Autochtones de l'extérieur de ces régions.

Ce document et le sondage à son sujet ne constituent qu'un moyen parmi d'autres de recueillir des commentaires pour éclairer nos travaux. La SGDN sollicite également des commentaires par le biais d'initiatives de concertation sur le terrain et en ligne, de publications dans des revues évaluées par des pairs, auprès des comités de liaison communautaires et de groupes consultatifs, dans le cadre d'événements éducatifs et lors de sa participation à des congrès et de ses rencontres avec des représentants de tous les ordres de gouvernement.

Le sondage offre un instantané de ce que pensent les répondants, nous éclaire sur le degré de confiance qu'ils ont dans notre capacité à mettre en oeuvre le plan canadien et relève les possibilités qui s'offrent à la SGDN d'améliorer son travail. Le sondage a été conçu pour solliciter un vaste éventail de commentaires auprès des personnes intéressées et a été diffusé sur les médias sociaux et par le biais d'autres plateformes numériques. Comme le sondage était ouvert à toutes les parties intéressées, les résultats ne doivent pas être considérés comme statistiquement fiables. Ces résultats doivent plutôt être interprétés comme étant qualitatifs et indicatifs de tendances plus larges.

Le nombre total de participants en 2022 a été légèrement supérieur à celui de 2021. Nous avons reçu 757 réponses partielles et complètes en 2022, contre 729 en 2021. Cependant, nous avons noté un écart entre les régions quant au nombre de réponses reçues, alors que deux fois plus de réponses nous sont parvenues du sud de l'Ontario que du nord-ouest de l'Ontario (191 contre 86 respectivement). En réponse à cet écart, nous allons promouvoir davantage le sondage au sujet du plan de mise en oeuvre de 2023-27 dans le nord-ouest de l'Ontario en intensifiant nos efforts de concertation publique à son sujet et en ayant recours à des communications numériques ciblées.

Ce type de contribution publique éclaire et guide notre travail, et les commentaires reçus nous aident à réviser le présent plan d'année en année. Les réponses ont permis de dégager plusieurs thèmes, qui sont résumés ci-dessous. Une discussion complète de chaque thème est publiée dans le document [Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2022 à 2026](#).

CONFIANCE DANS LA SGDN

Dans l'ensemble, plus de la moitié des répondants ont déclaré avoir « confiance » ou « une grande confiance » dans la SGDN après avoir lu le plan. Les répondants ont déclaré en grande majorité qu'ils trouvaient le plan de la SGDN compréhensible, clair et transparent. En revanche, près d'un tiers des répondants ont trouvé le plan peu clair, trop technique ou incompréhensible.

Dans l'ensemble, les perceptions à l'égard de la SGDN étaient plus favorables dans le sud de l'Ontario que dans le nord-ouest de la province. À la question de savoir s'ils avaient confiance dans le plan canadien, plus de trois quarts des répondants du sud de l'Ontario ont répondu dans l'affirmative, comparativement à un peu plus de la moitié dans le nord-ouest de l'Ontario. Ces chiffres pour les deux régions sont légèrement en hausse par rapport à l'année dernière, alors que 72 pour cent des répondants du sud et 50 pour cent des répondants du nord-ouest de l'Ontario avaient indiqué avoir confiance dans le plan.

RÉCONCILIATION

Comme les années précédentes, les répondants nous ont dit en majorité qu'ils considéraient la réconciliation comme une priorité et qu'ils souhaitaient que nous communiquions davantage les mesures que nous prenons pour favoriser la réconciliation.

Notre engagement a toujours été de rendre compte publiquement de nos progrès en matière de réconciliation. En 2022, nous avons franchi une étape importante dans notre démarche de réconciliation. Nous avons publié notre premier rapport sur la réconciliation, qui fournit une évaluation de l'impact de la *Politique sur la réconciliation* de la SGDN depuis son officialisation en 2019. Les éléments évalués comprenaient la formation obligatoire du personnel sur la réconciliation, les occasions continues d'apprentissage, les occasions informelles de formation, les systèmes de soutien du personnel et les plans de travail axés sur les collectivités.

TRANSPORT

Plusieurs commentaires exprimaient des préoccupations quant à la sûreté du transport du combustible nucléaire irradié ou bien la croyance pure et simple que son transport est dangereux. Des répondants, en particulier certains du nord-ouest de l'Ontario, se sont dits inquiets de la possibilité qu'il y ait des collisions routières ou que les infrastructures de transport de la collectivité choisie soient inadéquates.

SÛRETÉ

À la question « Quelles sont pour vous les plus importantes priorités? », les participants ont le plus souvent répondu « la sûreté ». La sûreté a été citée par 42 pour cent des répondants au sondage comme leur plus haute priorité, et 32 pour cent l'ont classée comme leur deuxième. La protection des gens et de l'environnement pour les générations à venir guide tout ce que nous faisons et toutes les décisions que nous prenons dans le cadre de la mise en oeuvre du plan canadien.

CONFIANCE DANS L'INGÉNIERIE

Cette année, le sondage a montré que la plupart des répondants comprennent le volet technique de la SGDN et ont une opinion favorable à son égard, le classant comme la priorité la mieux comprise. Plus précisément, 86 pour cent des répondants ont dit avoir compris cette priorité, et 75 pour cent ont exprimé une opinion favorable ou neutre à son sujet. L'expertise géotechnique de la SGDN, son approche robuste en matière d'ingénierie et le leadership du Canada dans ce domaine ont été cités dans les commentaires des répondants comme facteurs expliquant leur confiance et leurs opinions favorables.

**Pour plus de renseignements,
veuillez contacter :**

Société de gestion des déchets nucléaires

22, avenue St. Clair Est, 4^e étage

Toronto (ON) M4T 2S3, Canada

Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966

Courriel : contactus@nwmocanada.ca

Site Web : nwmocanada.ca

   @LaSGDN

 /company/nwmocanada

nwm○

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

© 2023 Société de gestion des déchets nucléaires